

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VERRIERES

Département (s) : 10 - Aube

2016 - 2035

Surface cadastrale 13,65 74 ha

Surface retenue pour la gestion 13,66 ha

Altitudes extrêmes : 120 m - 135 m

Premier aménagement

Schéma régional d'aménagement Champagne-Ardenne

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VERRIERES

2016 - 2035

Le contexte :

La forêt communale de Verrières relève du Régime Forestier depuis Février 1996. Forêt périurbaine de 13,66 ha, elle est située à l'ouest et au sud-ouest de la commune et repose sur des milieux alluviaux en bord de Seine, principalement de milieux frais. Elle est incluse dans le Périmètre de Protection des Risques Inondation et est concernée en partie par le périmètre de captage en eau potable de la commune.

C'est une forêt jeune composée principalement de plantations effectuées en 2005, de peupliers, d'érable sycomore, de noyers et d'aulnes (~9 ha) et de recrus de frênes qui sont arrivés spontanément sur ce type de milieu (~3 ha).

Une partie de la forêt (parcelle 8) à vocation a accueillir le public

Les enjeux principaux de la forêt :

Enjeux Environnementaux : Périmètre de protection rapprochée de la zone de captage (Pature Saint Aventin).

Enjeux Risques naturels : Plan de Protection des Risques de l'agglomération troyenne (inondation).

Bilan de l'aménagement précédent :

Pas de recette bois ces 10 dernières années.

Dépenses :3400 €/an sur la période 2003 à 2012.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Poursuite des travaux dans les plantations (Entretien des cloisonnements, élagage et taille de formation).

Mise en place de cloisonnements et d'une sylviculture dynamique dans la gestion des frênes et des feuillus précieux.

Récolte des peupliers arrivés à maturité et des arbres murs pour une transformation d'essence au profit du chêne pédonculé et du Grisard (Parcelle 3 et 6).

Résorption des enclaves et acquisition de terrain pour mise en protection des bords de rivière.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Récolte des peupliers arrivés à maturité.

Eclaircies dynamiques dans les peuplements spontanés de frêne.

pour les travaux :

Poursuite des travaux sylvicoles dans les plantations de feuillus précieux.

Plantations et entretiens consécutifs de chêne pédonculé et de grisard.

Bilan prévisionnel

La récolte de peupliers et des cessions de bois de chauffage devrait permettre de récolter 38 m3/an soit 2,8 m3/ha/an pour un revenu d'environ 500 €/an.

Les travaux de cette forêt devraient coûter 1100 €/an pour assurer l'avenir des plantations engagées depuis 2005.

En ajoutant les frais de gestion, le bilan s'élève à un coût de 640 €/an soit 47 €/ha/an pour la commune.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VERRIERES
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	10 - Aube	
Communes de situation	Verrières	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	009- Champagne humide	
Schéma régional d'aménagement de référence	Champagne-Ardenne	

Type d'aménagement forestier	Premier aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2016	2035

Détail des forêts aménagées			<i>dernier aménagement</i>		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	<i>date arrêté</i>	<i>année de début</i>	<i>année d'échéance</i>
Forêt Communale de Verrières	F03229E	13 ha, 65a 74ca			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	13 ha, 65a 74ca
Surface retenue pour la gestion	13,66 ha
Surface boisée en début d'aménagement	12,39 ha
Surface en sylviculture de production	12,39 ha

Les cartes de situation en annexe 1 localisent la forêt et présentent le parcellaire.

La répartition entre les parcelles cadastrales et forestières est décrite dans **l'annexe 2**.

L'accès à la forêt ainsi que les équipements dont elle dispose sont dans **l'annexe 3**.

L'unité de gestion 8.3 à vocation accueil du public, ainsi que les concessions EDF ne font pas partie de la surface boisée.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 1 ha	faible	moyen 5 ha	fort 8 ha	14 ha
Fonction écologique		ordinaire 14 ha	reconnu	fort	14 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 3 ha	reconnu 11 ha	fort 0 ha	14 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 0 ha	faible	moyen 14 ha	fort 0 ha	14 ha

La production de cette forêt de champagne humide est forte. Seule les Unités de Gestion situées sur des stations moins productives (USF2) sont à enjeu moyen.

Les parcelles de la forêt située autour de Verrières (parcelles 1 à 5) font parties du périmètre rapproché du captage d'eau, l'enjeu social sur cette partie de forêt est donc reconnu d'utilité publique. (**carte du périmètre de protection rapprochée en annexe 5**). De plus, les parcelles 7,8 et 9 situées en bord de Seine et en périphérie du village ont un rôle d'accueil du public.

Enfin, toute la forêt est incluse dans la zone du PPRi (Périmètre de Protection des Risques inondations)

La carte des fonctions en annexe 8.1 synthétise les différents enjeux.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	9 ha	arrêté préfectoral n°88-644 A

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Etabli depuis 1988, l'arrêté précise les interdictions dans cette zone de captage.

Les parcelles 1 à 5 sont incluses dans le périmètre de protection rapproché de captage. Les contraintes de ce périmètre concernant la forêt sont repris principalement à l'article 3 de l'arrêté qui stipule :

"A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée du captage sont interdites ou réglementées les activités figurant au tableau du rapport du géologue (...) et notamment les carrières, les dépôts d'ordures ménagères,

d'immondices, de détritiques, l'épandage des lisiers et d'eaux usées, le stockage de matières fermentescibles, de fumier, de tout produit ou substance destiné à la lutte contre les parasites de cultures.

Toute activité réglementée existante ou future, localisée dans les périmètres rapproché et éloigné du captage, devra comprendre toutes les dispositions nécessaires à limiter, voire à éviter, tout risque de pollution de l'eau souterraine.

Les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau souterraine devront faire l'objet d'un avis préalable de l'administration."

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Plan de prévention des risques naturels prévisibles (Inondations)	14 ha	arrêté préfectoral n°01-2429 A du 16 juillet 2001

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Toutes les parcelles forestières font parties du Plan de protection des Risques Inondation.

"Les plantations (dont les opérations de reboisement) sont autorisées sous réserve de limiter au maximum la gêne de l'écoulement. Est prescrit l'élagage régulier des arbres jusqu'au niveau altimétrique de la crue de référence."

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires à surveiller	3 ha

Le frêne arrive spontanément sur ce type de sol. Cependant, le développement d'un champignon pathogène sur le frêne (*Chalara fraxinea*) rend les forestiers très prudents quant à son avenir. Il faut essayer d'exploiter au maximum cette essence tout en se gardant une issue vers d'autres essences tel que le chêne pédonculé.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	120 m	135 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
USF2	Stations fraîches sur sol peu profond	5,08 ha	37%
USF4a	Stations fraîches sur sol profond, limoneux ou sableux	5,81 ha	43%
USF4b	Stations fraîches sur sol profond argileux	1,50 ha	11%
ND	Non décrite	1,27 ha	9%
TOTAL		13,66 ha	

La carte des stations forestières en annexe 4

Les études et la cartographie des stations forestières qui permettent d'identifier les différentes potentialités et donc de choisir les essences les plus adaptées, ont été réalisées à l'automne 2014.

Les stations sont décrites d'après le "Guide pour l'identification des stations et le choix des essences sur les Milieux Alluviaux"(de Laurence Millard 2010)

Les Stations F2 sont des stations à potentialité moyenne à faible car la prospection des sols se limite à 50 cm. On pourra favoriser le chêne pédonculé ou l'érable sycomore tout en limitant les investissements.

Les Stations F4a sont des stations à potentialité très bonne à assez bonne et les stations F4b sont des stations à potentialité très bonne à moyenne. La prospection du sol est d'au moins 80 cm, seul change la proportion d'argile, de limon et de sable. L'argile en F4b, si elle est trop massive peut être contraignante pour l'enracinement des essences.

Le chêne pédonculé est l'essence principale prévue sur ces types de sols. Cependant l'érable sycomore et les noyers peuvent très bien se comporter tant qu'ils ne se trouvent pas dans une zone inondable (ex de l'échec de la parcelle 7 remplacée par des aulnes suite aux inondations de 2013). Aussi, le peuplier grisard, hybride entre le peuplier tremble et le peuplier blanc, qui se renouvelle naturellement très facilement, peut être une alternative aux clones de peuplier.

Les sols sont des sols sensibles au tassement. Il faudra prendre des précautions en période humide.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Peuplier divers	18%
Erable sycomore	38%
Frêne	25%
Chêne pédonculé	2%
Aulne	3%
Autres feuillus	12%
Noyer noir	1%
Noyer commun	1%
TOTAL	100%

Les autres feuillus sont composés de charmes, de platanes, de saules, de bouleaux.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
	Jeune futaie régulière d'Erable Sycomore accompagnée de noyers, d'aulnes	6,28 ha	46%
	plantation de peupliers	2,45 ha	18%
	Peuplement à base de recru naturelle de frêne	2,71 ha	20%
	Peuplement mélangé de bord de rivière (aulne, saule, platane...)	0,95 ha	7%
	Non Boisé	1,27 ha	9%
TOTAL		13,66 ha	

Une grande opération de plantation a été mise en place en 2005 après les dégâts et l'exploitation des bois dû à la tempête de 1999, initié par l'agent de la forêt. Les potentialités des sols ont permis de s'orienter vers des plantations d'érable sycomore sur 5,32 ha (UG 1.1, 2, 3.2 et 7), de peupliers Triplo sur 1,18 ha (UG 3.1) et des plantations de noyers commun et noir sur 0,44 ha (UG 4.1) . Les érables et les noyers mesurent entre 3 et 6 m de hauteur et les peupliers environ 12 m.

Quelques aulnes ont été installés dans la parcelle 7 à l'automne 2013 suite aux inondations de mai 2013 à la place des érables qui n'ont pas supporté la période d'engorgement.

La parcelle 9 acquise récemment est composée d'un mélange de frênes, d'érables sycomores et d'aulnes qui ont été plantés au cours des années 2000. Les recrues de frêne arrivent spontanément sur ce type de sol. Cependant, le développement d'un champignon rend l'avenir de cette essence très fragile, on parle de sa disparition dans les prochaines années.

On tentera donc de valoriser au mieux les frênes présents tant que cette maladie n'est pas rédhibitoire à ce peuplement mais surtout, on essaiera de privilégier d'autres essences tel que le chêne pédonculé.

L'UG 6 est composée de peupliers l 214 arrivés à maturité (diamètre moyen à 40 cm et hauteur 26 m) et d'un mélange de très gros bois (1 chataignier, 1 chêne, 1 frêne et 2 grisards).

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	9,06 ha	
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	0,37 ha	
Attente sans traitement défini	2,96 ha	
Hors sylviculture de production	1,27 ha	
TOTAL	13,66 ha	

L'Unité de Gestion 8.1 sera traitée en futaie irrégulière du fait de ses particularités. C'est une parcelle au bord de la Seine composée de plusieurs essences à but cultural (bouleau, platane), elle n'aura jamais comme vocation de produire du bois de qualité. Cependant, on ne peut s'interdire d'essayer d'améliorer l'existant par des coupes irrégulières ainsi que par des coupes de mise en sécurité dans cette partie fréquentée par le public.

Les Unités de Gestion 1.2, 4.2 et 5 sont constituées de frêne comme essence majoritaire. L'arrivée d'un champignon pathogène (le chalara fraxinea) sur cette essence rend son avenir incertain. On se donne quand même cet aménagement pour connaître son évolution sur les 20 prochaines années et ainsi tirer au mieux les bénéfices de ce peuplement spontané. On recrutera toutes les essences autres que le frêne pour essayer de mettre en valeur des essences pérennes et principalement le chêne pédonculé. Aussi, il faudra surveiller l'UG 8.2 qui est actuellement en reconquête végétale quant au développement de cette essence.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu <i>(suivi surfacique)</i>	diamètre retenu
Erable sycomore	Parcelles 1.1, 2, 3.2, 7 et 9	5,84 ha	47,1%	85	60
Chêne pédonculé	Parcelle 6	1,60 ha	12,9%	100	70
Peuplier divers	Parcelle 3.1 Peuplier Grisard	1,18 ha	9,5%	55	50
Noyer commun	Parcelle 4.1	0,44 ha	3,6%	90	55
Feuillus divers	Parcelles 1.2, 4.2, 5, 8.1 et 8.2	3,33 ha	26,9%		

TOTAL	12,39 ha
--------------	-----------------

La carte des essences objectif est en annexe 8.2

2.3 Effort de régénération

Les 2 peupleraies vont être récoltées dans la période d'aménagement ainsi que le peuplement mature au nord de la parcelle 6.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	9,06 ha		
Surface d'équilibre (Se)	2,23 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	2,78 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	1,60 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	2,78 ha		
Surface à ouvrir (So)	2,78 ha		
Surface à terminer (St)	2,78 ha		
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	0,37 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	15 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	50 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	15 m ² /ha	15,0 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	0%	D
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	25 tiges/ha	20 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

Les valeurs observées ont été définies à dire d'expert.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation		
Code	Libellé									
AMEFJ	Amélioration de futaie feuillue jeune 6,28 ha	1	1	0,68						
		2		1,79						
		3	2	1,54						
		4	1	0,44						
		7		1,31						
		9		0,52						
IRRE	Irrégulier extensif	8	1	0,37						
REGFT	Régération Feuillue à entamer et à terminer 2,78 ha	3	1	1,18	1,00	1,00	1,00			
		6		1,60	1,50	1,50	1,50			
ATT	Attente sans traitement défini 2,96 ha	1	2	1,16				10		
		4	2	0,38				10		
		5		1,17				10		
		8	2	0,25						
HSYAC	Hors sylviculture à vocation d'accueil du public	8	3	0,66						
HSF	Hors sylviculture 0,61 ha	CNC1		0,35						
		CNC2		0,26						
Totaux				13,66	2,50	2,50	2,50			

La carte de l'aménagement (annexe 7) représente le classement de ces unités de gestion.

L'Unité de Gestion 8.1 composée d'essences diverses de bord de rivière (saule, aulne,...) est classée en irrégulier afin de conserver la diversité de ce milieu. Cela permettra de d'améliorer l'existant ainsi que de mettre en sécurité ce lieu fréquenté par le public.

Les Unité de Gestion 1.2, 4.2, 5 sont composées principalement de frêne. Dans l'attente de l'évolution sanitaire de cette essence, on ne peut définir un traitement à long terme. On tentera d'améliorer tout de même ce peuplement en recrutant les plus beaux frêne mais surtout en recrutant dans les autres essences.

L'Unité de Gestion 8.2 est pour l'instant une friche qui va se reconstituer durant les 20 prochaines années.

Les Parcelles CNC1 et CNC2 sont 2 concessions EDF.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code coupe		
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG							
2017	6		1	REG	1,60 ha		F PEU M 2	RA		
2018	5			ATT	1,17 ha		I FRE M 2	IBI		
2018	1	2		ATT	1,16 ha		I FRE M 2	IBI		
2018	4	2		ATT	0,38 ha		I FRE M 2	IBI		
2021	4	1		AME	0,44 ha	0,22 ha	F F.M M 2	APB		
2025	3	1		REG	1,18 ha		F PEU M 2	RA		
2028	5			ATT	1,17 ha		I FRE M 2	IBI		
2028	1	2		ATT	1,16 ha		I FRE M 2	IBI		
2028	4	2		ATT	0,38 ha		I FRE M 2	IBI		
2031	4	1		AME	0,44 ha	0,22 ha	F F.M M 1	APB		

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	80 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	760 m ³

L'Unité de Gestion 4.2 est une plantation de noyers. Ceux ci ont été plantés entre des interbandes de frênes arrivés spontanément. Les coupes ne se feront que sur cette partie qui représente la moitié de l'UG.

La parcelle 7 a été replantée en aulne glutineux en 2013 (50 plants), vu la croissance rapide de cette essence, il se peut qu'une éclaircie soit à réaliser avant 2036.

Même si aucun passage n'est prévu dans la parcelle 8.1, il est possible d'effectuer des coupes irrégulières qui permettront d'améliorer ce peuplement ou de le mettre en sécurité.

2.5 Programme d'actions : travaux et actions

Travaux sylvicoles					
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif
3CHP02	Régénération artificielle de chêne pédonculé par plantation de 1100 plants/ha	6	1,5	Planter à 8 m de la berge	8 000 €
5CHP01	Amélioration des peuplements de chêne pédonculé	6	1,5		1 500 €
5ERS1	Amélioration des régénérations artificielles de feuillus précieux	1.1 ; 2 ; 3.2 ; 4.1 ; 7 ; 9	6,28		6 000 €
3PEU1	Plantation de peupliers Grisard	3.1	1,18		4 500 €
5PEU1	Entretien des plantations de peupliers Grisard	3.1	1,18		2 200 €
Total					22 200 €
soit annuellement					1 110 €/an

Les plantations le long de la Seine ne devront pas gêner l'écoulement. Il faudra donc planter à au moins 8 m de la berge pour éviter les embacles (parcelle 6). Dans cette même logique, on procédera à des élégages réguliers sur tous les arbres qui pourraient être des obstacles à la bonne circulation de l'eau.

Les travaux dans les feuillus précieux concernent des plantations réalisées en 2005 sauf pour la parcelle 9 (2008).

La résorption des enclaves (UG 3.2) mais aussi l'extension de la forêt dans la zone de périmètre de captage d'eau (lieu dit pature Saint Aventin le long de la Noue de l'islot) est une action essentielle sur cet aménagement pour améliorer la gestion de la forêt mais surtout pour protéger la source d'eau potable.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : GIGON Emmanuel

Etude de terrain et inventaires : LESEURRE Johan

Cartographie : GAUTHIEROT Fabrice

Rédigé le

par Le chef de projet aménagement
Signé : GIGON Emmanuel

Vérifié le

par Le responsable Forêt de l'agence
Signé : PERESSOTTI Vincent

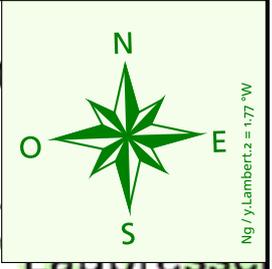
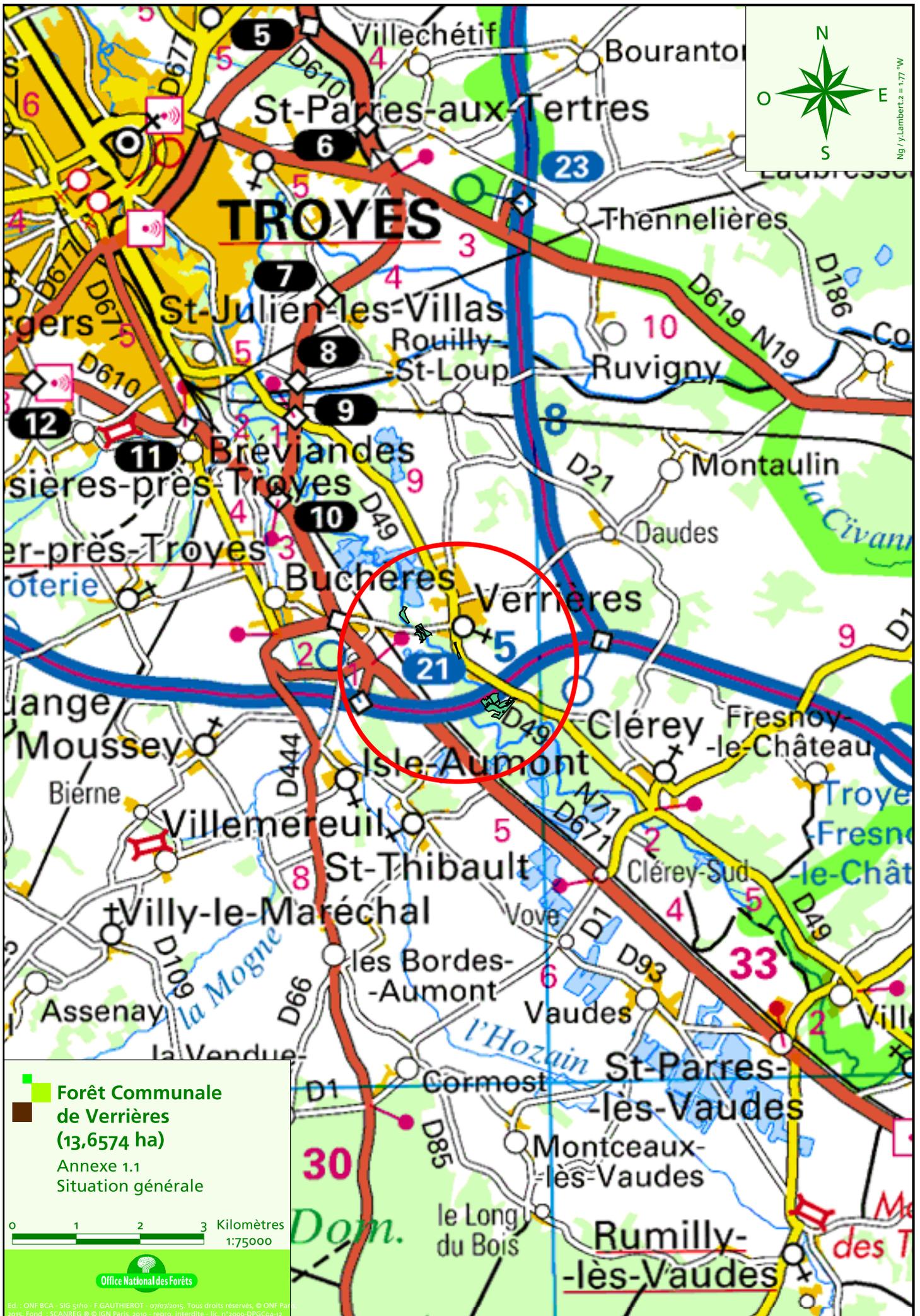
Proposé le

par Le directeur d'agence
Signé : ROUSSET Xavier



LISTE DES ANNEXES

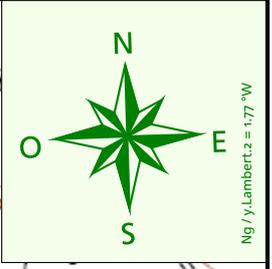
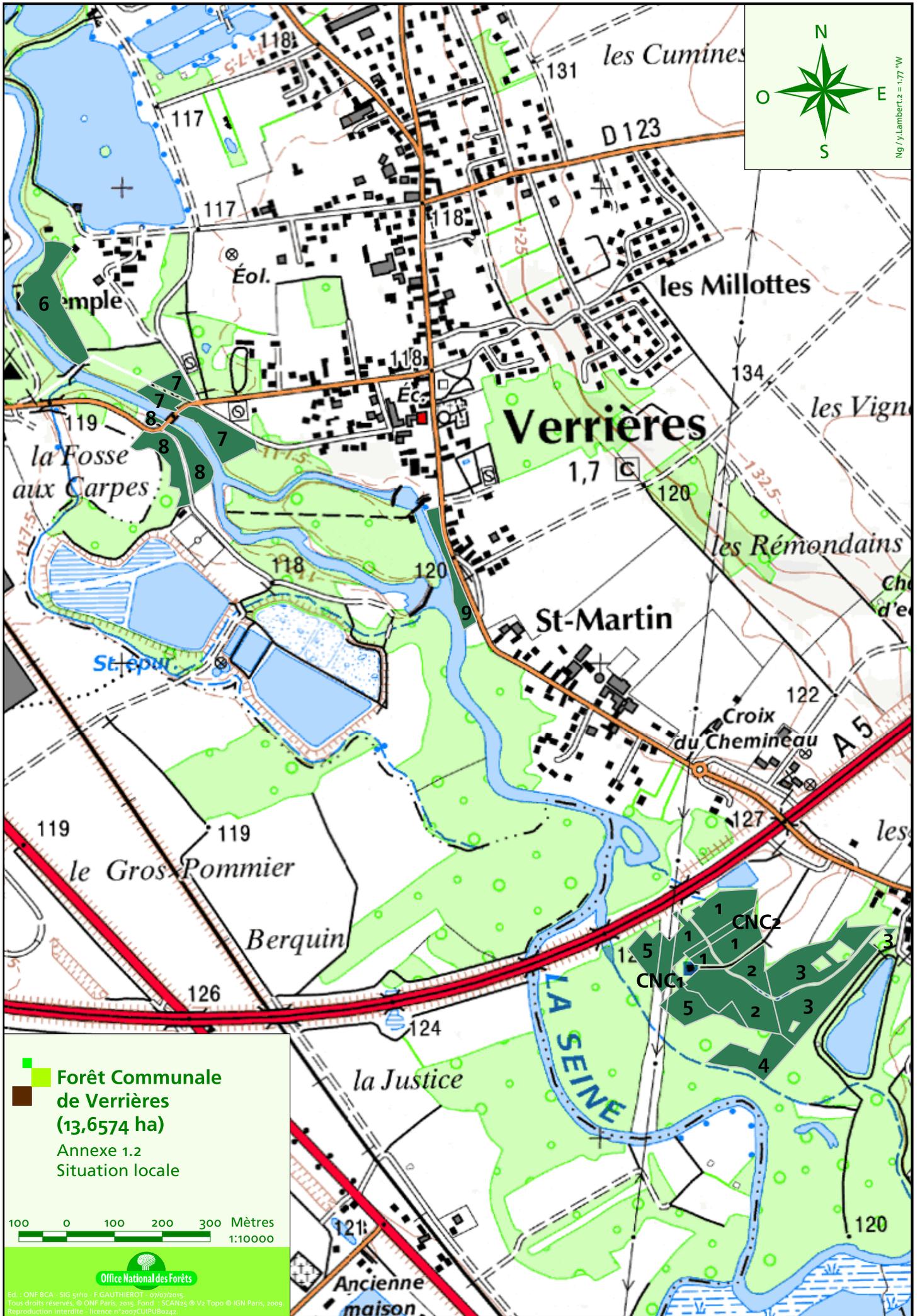
- Annexe 1 : Cartes de situation
- Annexe 2 : Relevé cadastral et correspondance forestière
- Annexe 3 : Carte des équipements
- Annexe 4 : Cartes des stations
- Annexe 5 : Carte du captage d'eau
- Annexe 6 : Cartes des peuplements
- Annexe 7 : Carte d'aménagement
- Annexe 8 : Cartes des enjeux et des essences objectifs
- Annexe 9 : Lexiques



TROYES



Labels on the map include: Villechétif, Bouranton, St-Parres-aux-Tertres, Thennelières, St-Julien-les-Villas, Rouilly-St-Loup, Ruvigny, Breviandes, sieres-près-Troyes, er-près-Troyes, Buchères, Vernières, Clérey, Fresnoy-le-Château, Mousssey, Bierné, Villemereuil, St-Thibault, Clérey-Sud, Vove, Vaudes, St-Parres-lès-Vaudes, Montceaux-lès-Vaudes, Rumilly-lès-Vaudes, le Long du Bois, Cormost, les Bordes-Aumont, Assenay, Villy-le-Maréchal, la Vendue, la Mogne, l'Hozain, la Civanne, D677, D610, D23, D619, N19, D186, D671, D49, D21, D444, D109, D66, D1, D85, D93, D71, D671, D49, D33, D30, D12, D11, D10, D9, D8, D7, D6, D5, D4, D3, D2, D1, D0.



■ Forêt Communale de Verrières (13,6574 ha)
■ Annexe 1.2
 Situation locale



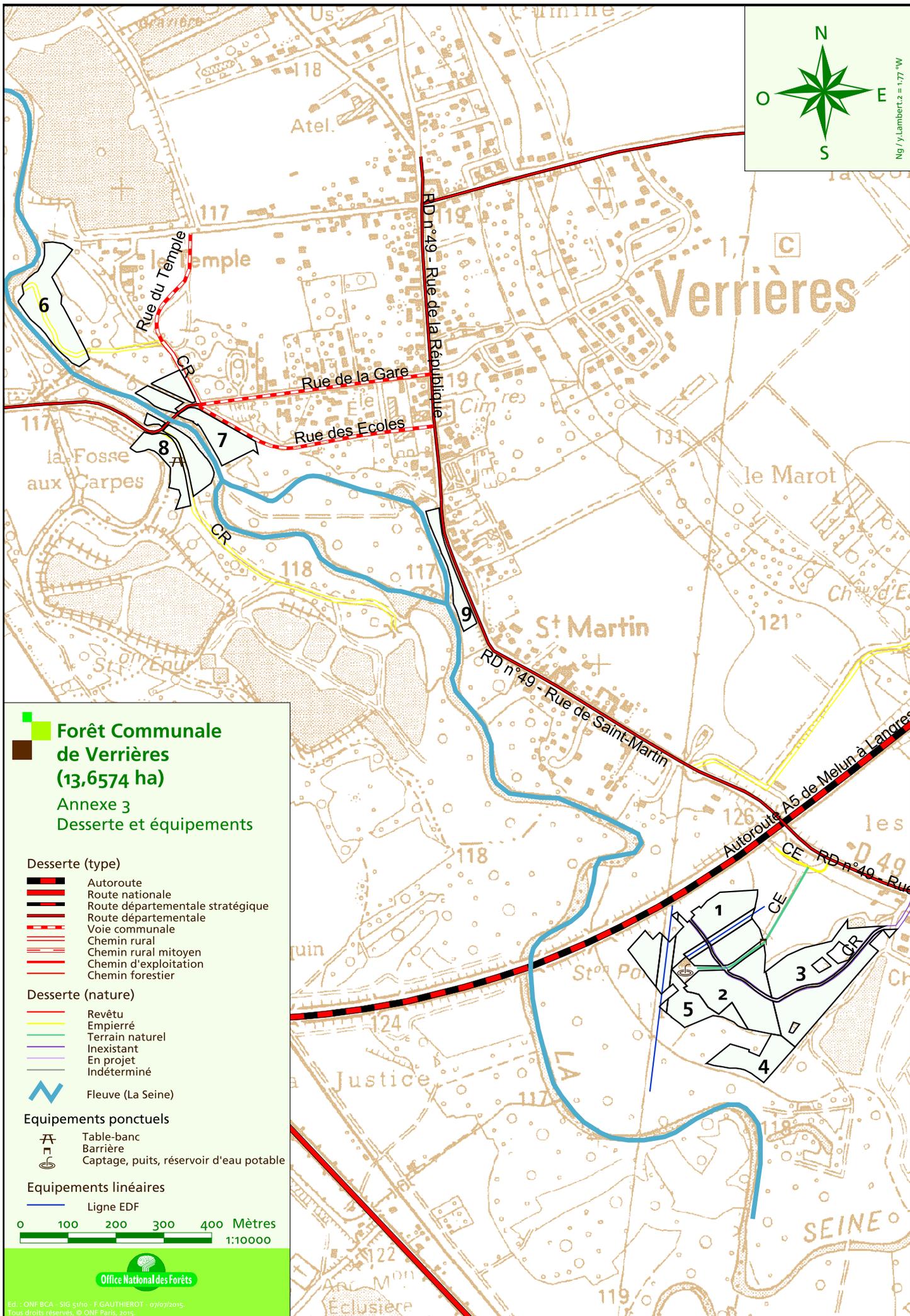
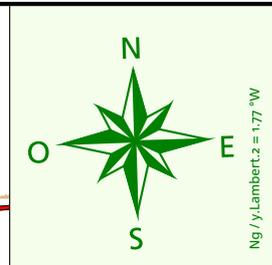
Ed. : ONF BCA - SIG 91/0 - F GAUTHIEROT - 07/07/2015
 Tous droits réservés. © ONF Paris, 2015. Fond : SCAN25 © V2 Topo © IGN Paris, 2009.
 Reproduction interdite - licence n°2007CUIPUB0242.

2.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	1 ha 84 a	VERRIERES	AD	162	Pâtures de Saint-Aventin	1 a 44 ca
		VERRIERES	AD	178	Pâtures de Saint-Aventin	49 a 18 ca
		VERRIERES	AD	187	Pâtures de Saint-Aventin	1 ha 33 a 47 ca
2	1 ha 79 a	VERRIERES	AD	92	Pâtures de Saint-Aventin	43 a 66 ca
		VERRIERES	AD	210	Pâtures de Saint-Aventin	1 ha 35 a 34 ca
3	2 ha 72 a	VERRIERES	AD	61	Pâtures de Saint-Aventin	3 a 24 ca
		VERRIERES	AD	63	Pâtures de Saint-Aventin	5 a 99 ca
		VERRIERES	AD	65	Pâtures de Saint-Aventin	3 a 84 ca
		VERRIERES	AD	70	Pâtures de Saint-Aventin	9 a 46 ca
		VERRIERES	AD	73	Pâtures de Saint-Aventin	2 a 71 ca
		VERRIERES	AD	92	Pâtures de Saint-Aventin	1 ha 19 a 24 ca
		VERRIERES	AD	210	Pâtures de Saint-Aventin	1 ha 27 a 50 ca
4	82 a	VERRIERES	AD	210	Pâtures de Saint-Aventin	82 a 15 ca
5	1 ha 17 a	VERRIERES	AD	37	Pâtures de Saint-Aventin	3 a 34 ca
		VERRIERES	AD	38	Pâtures de Saint-Aventin	30 a 13 ca
		VERRIERES	AD	43	Pâtures de Saint-Aventin	3 a 21 ca
		VERRIERES	AD	178	Pâtures de Saint-Aventin	15 a 65 ca
		VERRIERES	AD	210	Pâtures de Saint-Aventin	64 a 95 ca
6	1 ha 60 a	VERRIERES	AE	15	Champ du Moulin	1 ha 26 a 50 ca
		VERRIERES	AE	125	Champ du Moulin	33 a 40 ca
7	1 ha 31 a	VERRIERES	AE	40	Champ du Moulin	28 a 60 ca
		VERRIERES	AE	52	Menotte	76 a 70 ca
		VERRIERES	AE	137	Champ du Moulin	26 a 00 ca
8	1 ha 28 a	VERRIERES	AE	54	Grand Saussaie	25 a 00 ca
		VERRIERES	AE	139	Champ du Moulin	6 a 46 ca
		VERRIERES	AE	129p	Les Grandes Patures	29 a 67 ca
		VERRIERES	AE	129q	Les Grandes Patures	66 a 32 ca
9	52 a	VERRIERES	AB	81	Rue de Saint Martin	51 a 89 ca
CNC1	35 a	VERRIERES	AD	37	Pâtures de Saint-Aventin	2 a 97 ca
		VERRIERES	AD	38	Pâtures de Saint-Aventin	18 ca
		VERRIERES	AD	178	Pâtures de Saint-Aventin	29 a 21 ca
		VERRIERES	AD	210	Pâtures de Saint-Aventin	2 a 55 ca
CNC2	26 a	VERRIERES	AD	178	Pâtures de Saint-Aventin	8 a 31 ca
		VERRIERES	AD	187	Pâtures de Saint-Aventin	17 a 48 ca
Total	13 ha 66 a					13 ha 65 a 74 ca
Dont concessions :						61 a
Dont hors surface forestière :						0 a

2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
10406-AB-81	Rue de Saint Martin	1	51 a 89 ca
10406-AD-37	Pâtures de Saint-Aventin	2	6 a 31 ca
10406-AD-38	Pâtures de Saint-Aventin	2	30 a 31 ca
10406-AD-43	Pâtures de Saint-Aventin	1	3 a 21 ca
10406-AD-61	Pâtures de Saint-Aventin	1	3 a 24 ca
10406-AD-63	Pâtures de Saint-Aventin	1	5 a 99 ca
10406-AD-65	Pâtures de Saint-Aventin	1	3 a 84 ca
10406-AD-70	Pâtures de Saint-Aventin	1	9 a 46 ca
10406-AD-73	Pâtures de Saint-Aventin	1	2 a 71 ca
10406-AD-92	Pâtures de Saint-Aventin	2	1 ha 62 a 90 ca
10406-AD-162	Pâtures de Saint-Aventin	1	1 a 44 ca
10406-AD-178	Pâtures de Saint-Aventin	4	1 ha 02 a 35 ca
10406-AD-187	Pâtures de Saint-Aventin	2	1 ha 50 a 95 ca
10406-AD-210	Pâtures de Saint-Aventin	5	4 ha 12 a 49 ca
10406-AE-15	Champ du Moulin	1	1 ha 26 a 50 ca
10406-AE-40	Champ du Moulin	1	28 a 60 ca
10406-AE-52	Menotte	1	76 a 70 ca
10406-AE-54	Grand Saussaie	1	25 a 00 ca
10406-AE-125	Champ du Moulin	1	33 a 40 ca
10406-AE-137	Champ du Moulin	1	26 a 00 ca
10406-AE-139	Champ du Moulin	1	6 a 46 ca
10406-AE-129	Les Grandes Patures	1	29 a 67 ca
10406-AE-129	Les Grandes Patures	1	66 a 32 ca
Total		34	13 ha 65 a 74 ca



Forêt Commune de Verrières (13,6574 ha)
Annexe 3
Desserte et équipements

Desserte (type)

- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale stratégique
- Route départementale
- Voie communale
- Chemin rural
- Chemin rural mitoyen
- Chemin d'exploitation
- Chemin forestier

Desserte (nature)

- Revêtu
- Empierré
- Terrain naturel
- Inexistant
- En projet
- Indéterminé

Fleuve (La Seine)

Equipements ponctuels

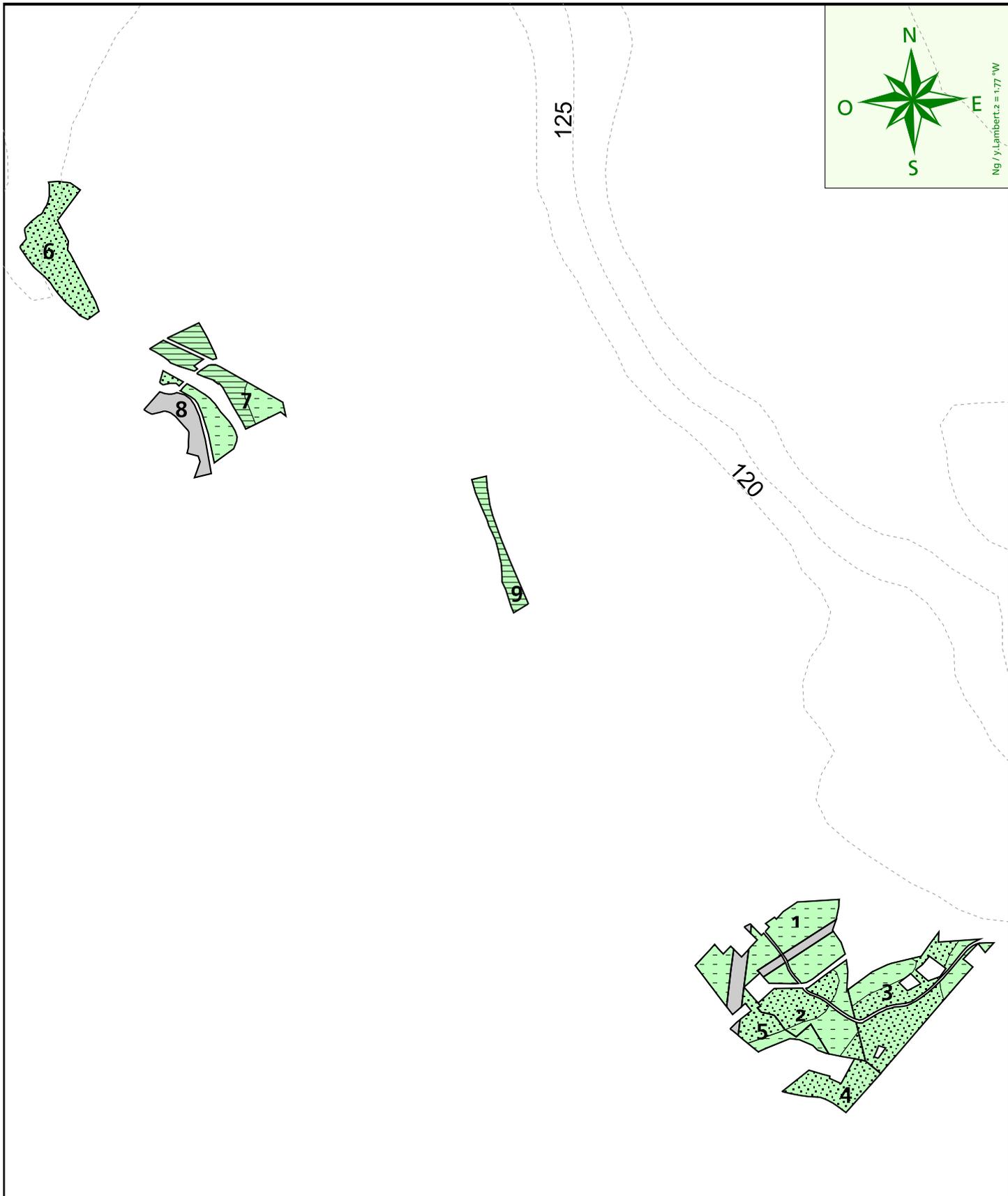
- Table-banc
- Barrière
- Captage, puits, réservoir d'eau potable

Equipements linéaires

- Ligne EDF

0 100 200 300 400 Mètres
 1:10000





**Forêt Communale
de Verrières
(13,6574 ha)**

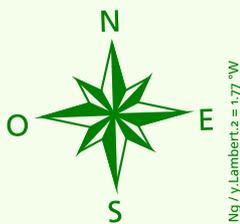
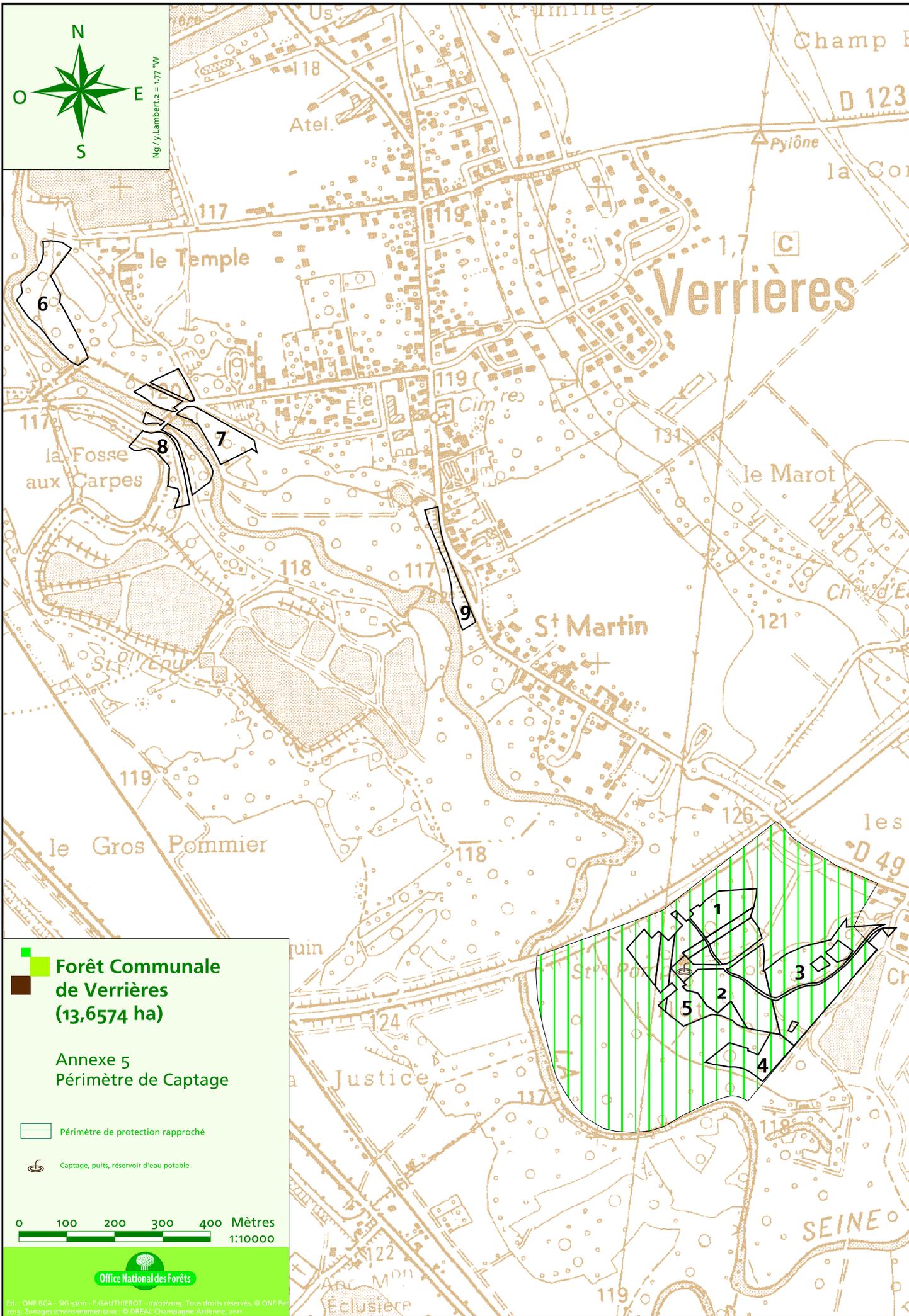
Annexe 4
Stations forestières

0 100 200 300 400 Mètres
1:10000



Types de stations

-  USF2 - Stations fraîches sur sol peu profond
-  USF4a - Stations fraîches sur sol profond, limoneux ou sableux
-  USF4b - Stations fraîches sur sol profond argileux
-  Non inventorié



Ng / y Lambert 2 = 1,77 °W

Verrières

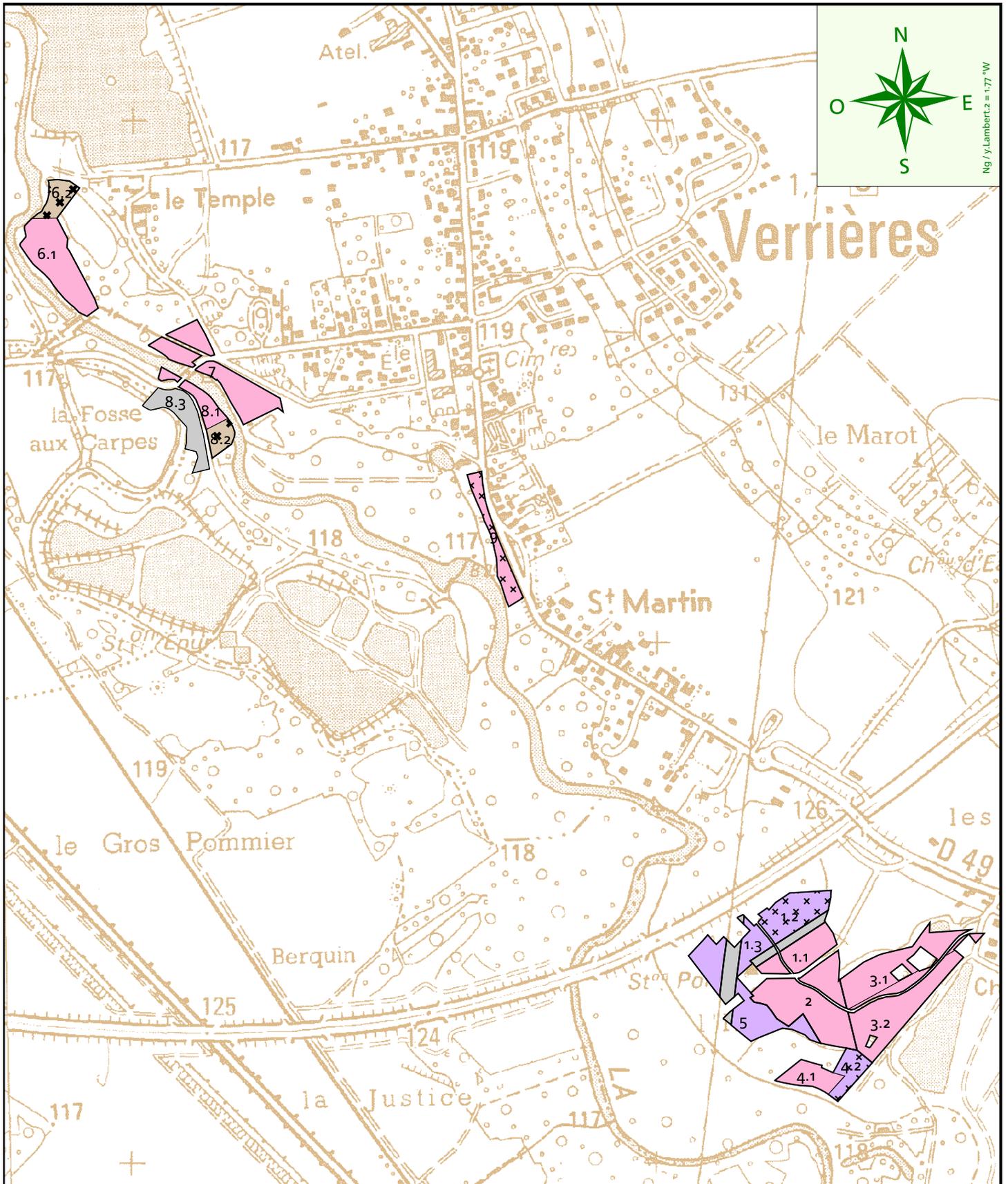
Forêt Communale de Verrières
(13,6574 ha)

Annexe 5
Périmètre de Captage

-  Périmètre de protection rapproché
-  Captage, puits, réservoir d'eau potable

0 100 200 300 400 Mètres
1:10000





Forêt Communale de Verrières (13,6574 ha)

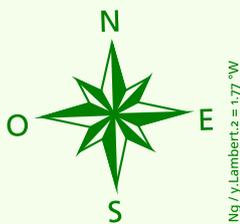
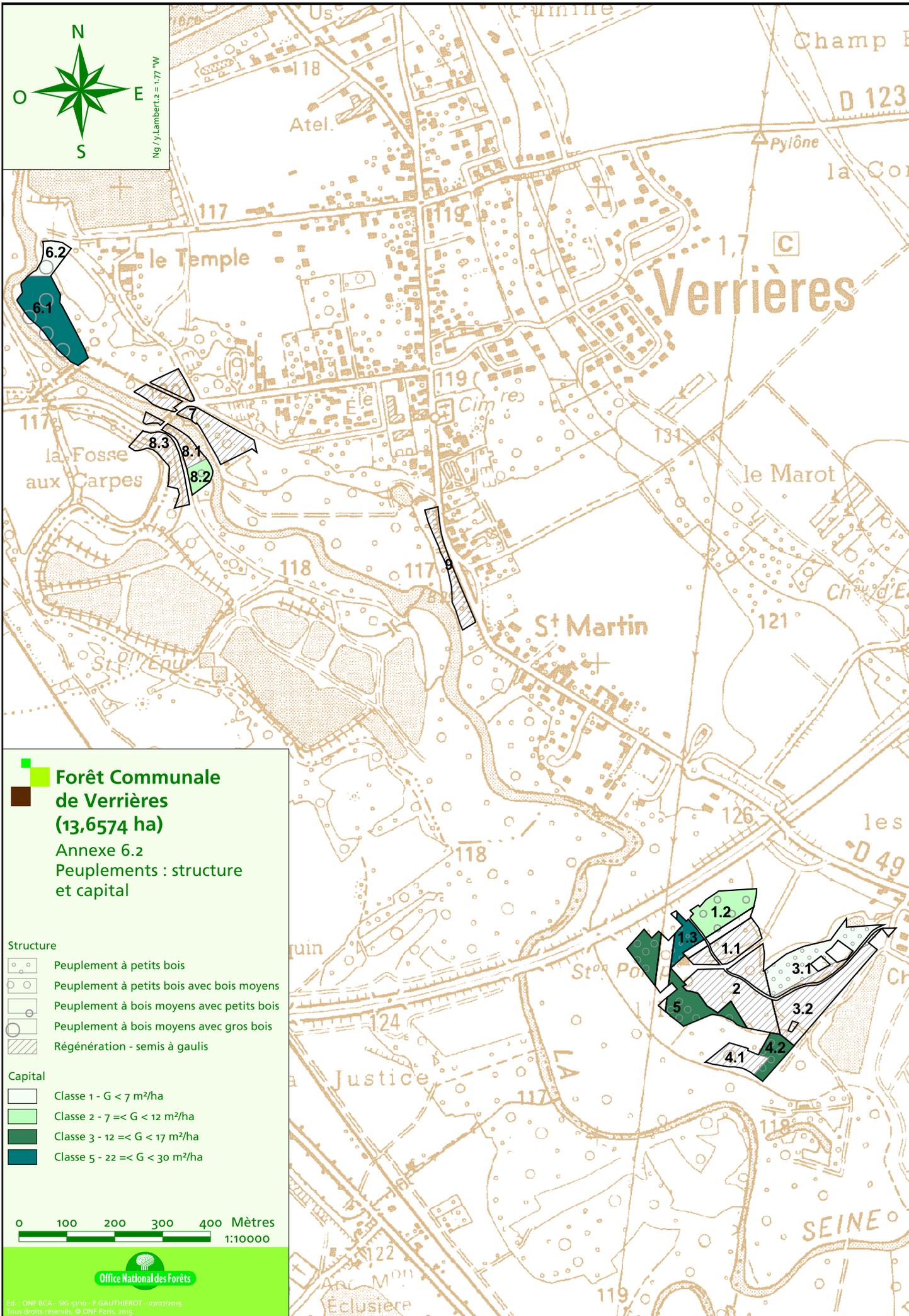
Annexe 6.1

Peuplements : composition



Composition en essences

-  Peuplement à frêne
-  Peuplement à feuillus précieux
-  Peuplement mélangé à frêne
-  Peuplement mélangé à feuillus précieux
-  Peuplement très mélangé



Forêt Communale de Verrières (13,6574 ha)
 Annexe 6.2
 Peuplements : structure et capital

Structure

- Peuplement à petits bois
- Peuplement à petits bois avec bois moyens
- Peuplement à bois moyens avec petits bois
- Peuplement à bois moyens avec gros bois
- Régénération - semis à gaulls

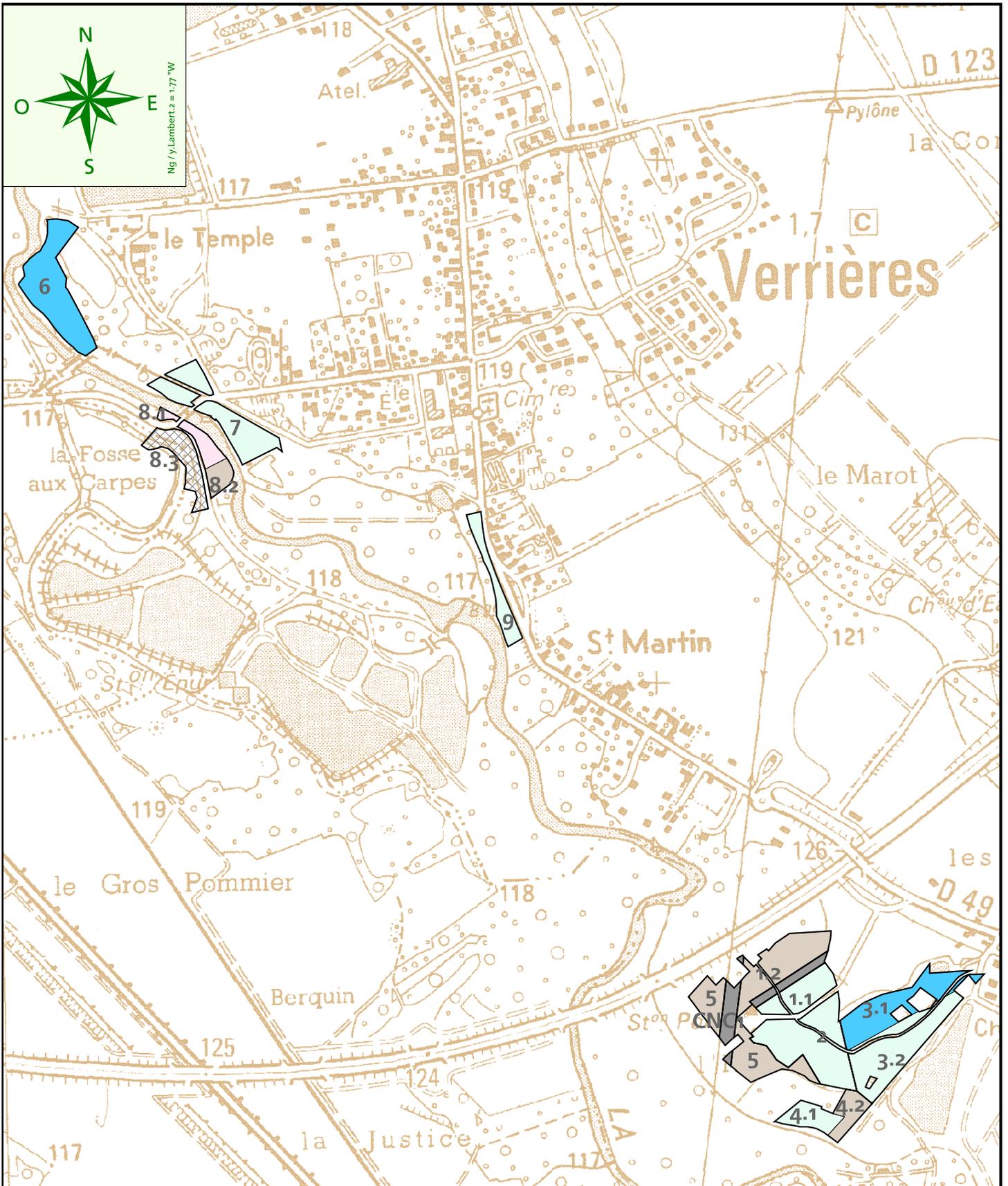
Capital

- Classe 1 - $G < 7 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Classe 2 - $7 \leq G < 12 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Classe 3 - $12 \leq G < 17 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Classe 5 - $22 \leq G < 30 \text{ m}^2/\text{ha}$

0 100 200 300 400 Mètres
 1:10000

Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51/ro - F.GAUTHIEROT - 07/07/2015.
 Tous droits réservés, © ONF Paris, 2015.



**Forêt Communale
de Verrières
(13,6574 ha)**

Annexe 7
Aménagement

0 100 200 300 400 Mètres
1:10000



Ed. : ONF BCA - SIG s1/ro - F.GAUTHIEROT - 07/07/2015.
Tous droits réservés, © ONF Paris, 2015.

Classement des unités de gestion

-  AMEJ - Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
-  REGFT - Régénération feuillue à entamer et à terminer
-  IRRE - Irrégulier extensif, à potentiel faible
-  ATT - Attente - sans traitement défini
-  HSYAC - Hors sylviculture à vocation d'accueil du public
-  HSY - Hors sylviculture



Niveau d'enjeu (fonction de production)

	Sans objet
	Faible
	Moyen
	Fort



Niveau d'enjeu (fonction sociale)

	Local
	Reconnu
	Fort



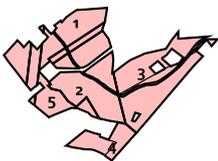
Forêt Communale de Verrières
(13,6574 ha)
 Annexe 8.1
 Fonctions

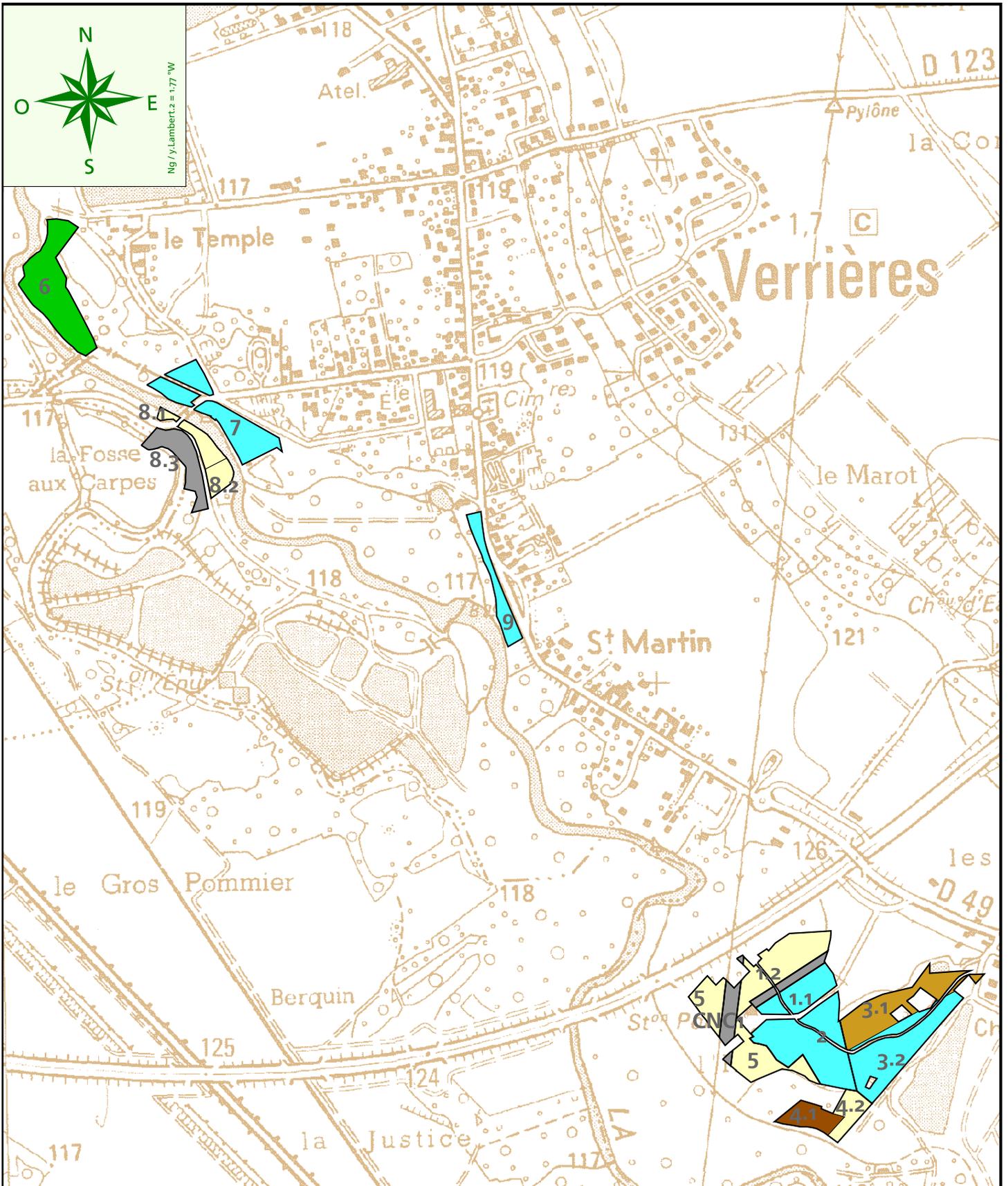
0 200 400 600 800 Mètres
 1:20000

Ed. : ONF BCA - SIG 51/10 - F.GAUTHIEROT - 07/07/2015.
 Tous droits réservés, © ONF Paris, 2015.

Niveau d'enjeu (fonction de protection)

	Sans objet
	Faible
	Moyen
	Fort





**Forêt Communale
de Verrières
(13,6574 ha)**

Annexe 8.2
Essences Objectif

0 100 200 300 400 Mètres
1:10000



Essences Objectif

- | | | | |
|---|------------------|---|---------------|
|  | Chêne Pédonculé |  | Non boisé |
|  | Erable Sycomore |  | Non déterminé |
|  | Noyer | | |
|  | Peuplier Grisard | | |

ANNEXE 9 :

Lexique du vocabulaire forestier

Aménagement : L'aménagement est un document de gestion durable de la forêt, il est basé sur des études précises du milieu naturel (stations et caractéristiques des peuplements), l'analyse des besoins économiques et sociaux, le bilan de la gestion passée ; il détermine, en fonction des souhaits du propriétaire, les objectifs de gestions à long terme (plusieurs décennies), les moyens techniques à mettre en œuvre à moyen terme (20 ans) et les actions concrètes annuelles à réaliser (coupes, travaux). Un bilan financier prévisionnel permet d'anticiper sur les résultats prévisibles de la gestion de la forêt suivant l'application des prescriptions techniques de l'aménagement. Il est établi en fonction de cadrages nationaux (Orientations Nationales d'Aménagement et de Gestion -ONAG-) et régionaux (Schémas Régionaux d'Aménagement -SRA-) spécifiques pour les forêts des collectivités et locaux.

Affouage : jouissance en nature de produits ligneux d'une forêt communale.

Biodiversité : ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, être humains, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Chablis : arbre accidentellement renversé, déraciné ou cassé sous l'effet d'agents climatiques.

Cloisonnements d'exploitation : bandes ouvertes tous les 18 ou 25m dans un peuplement pour faciliter l'exploitation des bois.

Cloisonnements sylvicoles : bandes ouvertes au gyrobroyeur tous les 6 m dans une régénération naturelle pour faciliter les dégagements de semis et en réduire les coûts.

Conversion (traitement) : passage d'un taillis ou d'un taillis sous-futaie à une futaie, en conservant les mêmes essences principales.

Débardage : acheminement des bois exploités depuis leur lieu d'abattage jusqu'à une place de dépôt, accessible aux camions.

Dégagements : opération qui consiste par des moyens manuels, mécaniques ou chimiques, à favoriser des semis ou des plants des essences recherchées aux dépens des espèces végétales concurrentes ; ils concernent des peuplements de moins de 3 m de hauteur ; ils permettent de favoriser et de doser le mélange des essences.

Dépressage : opération qui consiste à desserrer, à réduire la densité des semis ou des plants pour accroître la croissance et la vigueur du jeune peuplement ; ils permettent encore de doser le mélange des essences.

Desserte : ensemble des pistes et routes forestières permettant d'accéder à une forêt.

Eclaircies : coupes sélectives réduisant le nombre de tiges en faveur des arbres objectif, fournissant des produits marchands.

Ecologie : étude scientifique des interactions des organismes vivants avec le milieu physique et les autres organismes qui forment leur environnement.

Elagage : - naturel : c'est la chute des branches mortes du fût.
- artificiel : c'est l'ablation de branches mortes ou vivantes d'un arbre sur pied afin d'améliorer la qualité du bois produit.

Essence forestière : désigne toute espèce végétale arborescente susceptible de prendre place dans un peuplement forestier.

Essence principale : essence actuellement présente et économiquement intéressante, qui détermine la sylviculture à appliquer au peuplement forestier auquel elle appartient.

Essence d'accompagnement : essence qui participe au mélange des essences ayant un rôle cultural ou de biodiversité, mais pas ou peu de rôle de production.

Futaie : bois ou forêt provenant de semis ou de plantations et destiné à produire des arbres de grande dimension, au fût élevé et droit.

Futaie régulière : La futaie est un peuplement constitué de tiges provenant du développement de semis issus de graines (ou de boutures pour les peupliers). Sur la parcelle, tous les individus ont le même âge et quasiment les mêmes dimensions.

Futaie irrégulière : se caractérise par un peuplement d'arbres présentant tous les stades d'évolution, du semis à la vieille futaie. Ce mélange peut être plus ou moins équilibré dans les différentes classes d'âge et de diamètre. Cet équilibre est recherché dans chaque parcelle de la futaie jardinée et sur l'ensemble de la forêt dans le cas de la futaie irrégulière.

Gaulis : stade de développement d'un peuplement régulier où les tiges ont entre 1 et 5cm de diamètre et entre 3 et 6 m de hauteur.

Groupe d'amélioration : groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement forestier prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircie, sanitaire).

Groupe de régénération : groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement forestier prévoit essentiellement des opérations de régénération.

Houppier : ensemble des branches d'un arbre et partie du tronc non comprise dans le fût.

Inventaire pied à pied : mesure du diamètre de tous les arbres d'une forêt, à partir de 20cm de diamètre, et à 1,30m du sol.

Inventaire statistique : inventaire en plein réalisé sur une partie représentative de la parcelle, les résultats étant appliqués à l'ensemble de la parcelle.

Martelage : désignation avant une coupe des arbres par marquage à l'aide d'un marteau forestier.

Nettoisement : opération éliminant les sujets tarés ou mal conformés et améliorant le dosage des essences en mélange, dans un jeune peuplement de plus de 3m de hauteur.

Parcelle forestière : division de la forêt, toujours utilisée comme cadre de référence géographique.

Perchis : stade de développement d'un peuplement régulier, consécutif à celui du gaulis : tiges rigides d'un diamètre inférieur à 20 cm.

Peuplement : ensemble des individus de différentes espèces vivant en un même lieu.

Peuplement forestier : ensemble des végétaux ligneux (arbustes et arbrisseaux exclus) croissant sur une surface déterminée.

Recépage : coupe de brins de taillis (le recépage peut s'appliquer encore à de jeunes plants feuillus détériorés).

Regarni : plantation complémentaire localisée dans une plantation (après échec partiel) ou une régénération naturelle insuffisante.

Régénération naturelle : renouvellement d'un arbre ou d'un peuplement forestier par des graines issues des semenciers présents.

Régénération artificielle : renouvellement d'un arbre ou d'un peuplement par plantation.

Station : étendue de terrain homogène dans ses conditions physiques (climat, topographie, roche-mère, sol) et biologique (dynamique de la végétation), sur laquelle on peut pratiquer la même sylviculture et espérer la même production.

Structure d'un peuplement : c'est la manière dont les tiges se répartissent, par âge (ou par diamètre), sur la surface d'une unité de gestion (structure irrégulière, régulière)

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement) : superficie de la section circulaire de la tige (ou des tiges d'un peuplement) à 1,30 m du sol. Pour un peuplement, elle s'exprime en m²/ha.

Sylviculture : ensemble des soins donnés à la forêt.

Taillis : ensemble des tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.

Taillis sous futaie : peuplement mixte constitué d'arbres de futaie dominant un taillis.

Traitement : le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles dans une unité de gestion. Il conduit l'évolution de la structure du peuplement forestier.

Volis : partie supérieure d'un arbre dont la tige a été cassée sous l'effet d'agents climatiques.

Codes peuplements

Le premier caractère détermine le traitement

F	Futaie régulière
I	Futaie irrégulière
C	Taillis sous futaie en conversion
S	Taillis sous futaie
T	Taillis simple

Les 3 caractères suivants précisent l'essence dominante du peuplement

CHX	Chêne	CHH	Chêne dominant et hêtre 20-50 %
HET	Hêtre	CFR	Chêne dominant et frêne 20-50 %
FRE	Frêne	CHF	Chêne dominant et feuillus divers 20-50 %
PEU	Peuplier	HCH	Hêtre dominant et chêne 20-50 %
ERS	Erable sycomore	<u>Pas d'essence à plus de 30 %</u>	
NOY	Noyer	F.M	Feuillus en mélange
EPC	Epicéa	FRM	Feuillus et résineux en mélange
S.P	Sapin pectiné	R.M	Résineux en mélange
P.N	Pin noir	<u>Taillis</u>	
P.S	Pin sylvestre	A.F	Toutes essences

Codes coupes

Coupes de régénération

RA	Rase
RB	Rase par bandes
RTR	Rase par trouées
RCV	Relevé de couvert
RE	Ensemencement
RD	Définitive
RS	Secondaire
RAB	Abri

Coupes dans un peuplement de Taillis sous Futaie

APR	Préparation
ACT	Amélioration en conversion (BO et BI)
ACO	Amélioration en conversion (BO)
ACI	Amélioration en conversion (BI)
SF	Coupe de taillis sous futaie
TS	Coupe de taillis simple

Coupes d'amélioration dans un peuplement de futaie

Peuplement feuillu

Ax	Amélioration de rang x (de 1 à 5)
APB	Amélioration dans des petits bois
ABM	Amélioration dans des bois moyens
AGB	Amélioration dans les gros bois

Peuplement résineux

Ex	Eclaircie de rang x (de 1 à 9 - ex : E2 pour deuxième éclaircie)
----	--

Coupes diverses

IRR	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BO et BI)
IBO	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BO)
IBI	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BI)
EM	Emprise
EMC	Ouverture de cloisonnements d'exploitation (sans intervention entre)
AS	Sanitaire
AX	Extraction